



Conseil des AFFAIRES GÉNÉRALES **Mardi 15 et mercredi 16 novembre à Bruxelles**

La session du Conseil débutera le **mardi 15 novembre** à 14 h 30.

Les ministres se pencheront sur l'**examen à mi-parcours du cadre budgétaire pluriannuel de l'UE pour la période 2014-2020**.

Ils discuteront d'un projet d'ordre du jour annoté en vue de préparer la réunion du **Conseil européen des 15 et 16 décembre 2016**. Les ministres prendront également note de la mise en œuvre des conclusions du **Conseil européen d'octobre**.

Ils examineront et évalueront le **dialogue sur l'État de droit** institué en décembre 2014 en vue de défendre et de sauvegarder l'État de droit.

Les ministres procéderont à un échange de vues sur le **programme de travail de la Commission pour 2017** et discuteront d'une contribution à apporter à la déclaration commune sur la programmation interinstitutionnelle.

Enfin, les ministres entendront un exposé de la présidence slovaque et de la prochaine présidence maltaise sur la feuille de route relative au **Semestre européen 2017**.

Le deuxième jour de la session, le **mercredi 16 novembre**, sera consacrée à la **politique de cohésion** de l'UE.

Dès 10 heures, la présidence informera les ministres de l'état d'avancement des travaux concernant **les modifications du règlement portant dispositions communes relatives aux Fonds structurels et d'investissement européens**, y compris les travaux en cours sur les propositions relatives à la simplification de la politique de cohésion présentées par la Commission dans le cadre de l'examen à mi-parcours du cadre budgétaire pluriannuel de l'UE pour la période 2014-2020

Les ministres examineront et adopteront des conclusions intitulées **"Résultats et nouveaux éléments de la politique de cohésion et Fonds structurels et d'investissement européens"**.

La présidence tiendra une conférence de presse à la fin de chaque session (vers 18 h 30 le mardi et vers 14 h 30 le mercredi).

* * *

Les conférences de presse et manifestations publiques peuvent être suivies par transmission vidéo à l'adresse suivante: <http://video.consilium.europa.eu/en/webcasts>

La transmission vidéo, téléchargeable en qualité "diffusion" (MPEG 4), et la photothèque sont accessibles à l'adresse suivante: <https://tvnewsroom.consilium.europa.eu/permalink/87640>

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Examen à mi-parcours du cadre financier pluriannuel

La présidence informera les ministres de l'état d'avancement de l'examen à mi-parcours du cadre financier pluriannuel (CFP) de l'UE pour la période 2014-2020.

Cet exercice a pour but principal de renforcer la capacité de l'UE à s'attaquer à de nouvelles priorités. À cet effet, la Commission propose:

- d'augmenter les moyens consacrés à des mesures visant à faire face à la crise migratoire, renforcer la sécurité, stimuler la croissance et créer des emplois
- d'introduire davantage de flexibilité à travers la création de nouveaux instruments spéciaux en dehors du CFP et d'accroître la dotation des instruments existants.

La présidence vise à parvenir à un accord sur ce dossier avant la fin de l'année.

Le règlement CFP fixe les montants annuels maximaux que l'UE est autorisée à dépenser dans différents domaines politiques durant la période allant de 2014 à 2020. Il traduit les priorités politiques en chiffres, assure la discipline budgétaire au niveau de l'UE et se donne pour but de faciliter l'adoption du budget annuel de l'UE.

Préparation du Conseil européen de décembre

Le Conseil examinera un [projet d'ordre du jour annoté](#) en vue de la réunion du Conseil européen qui doit se tenir les 15 et 16 décembre 2016.

Le Conseil européen axera ses travaux sur:

- **les migrations:** Il 1) évaluera les progrès accomplis en ce qui concerne le cadre de partenariat pour les migrations, fixera des orientations pour la suite des travaux et décidera d'une éventuelle extension de cette approche à d'autres pays; 2) examinera la mise en œuvre de la déclaration UE-Turquie; 3) reviendra sur la question de la réforme du régime d'asile européen commun, notamment sur la manière d'appliquer les principes de responsabilité et de solidarité à l'avenir;
- **la sécurité:** il se penchera sur la mise en œuvre du programme en matière de sécurité et sur le renforcement de la coopération de l'UE en matière de sécurité extérieure et de défense;
- **le développement économique et social et la jeunesse:** il fera le point sur les progrès accomplis concernant le Fonds européen pour les investissements stratégiques, les stratégies pour le marché unique, les initiatives dans le domaine de la jeunesse et la lutte contre le chômage des jeunes;
- **les relations extérieures:** la Russie; la situation aux Pays-Bas en ce qui concerne l'accord d'association UE-Ukraine.

Le projet d'ordre du jour annoté servira de base au projet de conclusions, qui sera élaboré dans les jours précédant la réunion.

Suivi du Conseil européen de juin

La présidence informera les ministres de la mise en œuvre des conclusions du Conseil européen d'octobre. Elle leur fera part des progrès accomplis sur les principaux dossiers évoqués dans ces conclusions, ainsi que de l'état d'avancement de ces dossiers.

Évaluation du dialogue sur l'État de droit

Le Conseil évaluera l'expérience acquise à ce jour dans le cadre du dialogue annuel sur l'État de droit. Les ministres seront invités à discuter de cette [évaluation du dialogue effectuée par la présidence](#). La présidence entend élaborer des conclusions à la suite des discussions tenues au sein du Conseil.

Jusqu'à présent, le Conseil a mené deux dialogues annuels sur l'État de droit. Le premier a eu lieu sous la présidence luxembourgeoise, en novembre 2015. Il a permis aux États membres de partager des exemples de bonnes pratiques et de défis relevés à l'échelle nationale en matière de respect de l'État de droit. Le deuxième dialogue de ce type s'est tenu sous la présidence néerlandaise, en mai 2016. Les États membres ont présenté leurs bonnes pratiques en matière d'intégration des migrants.

Le mécanisme de protection de l'État de droit a été mis en place en décembre 2014. Il a pour objectif de défendre et de sauvegarder l'État de droit dans le cadre des traités.

Programme de travail de la Commission pour 2017

En session publique, les ministres assisteront à une présentation et procéderont à un échange de vues sur le [programme de travail de la Commission pour 2017](#), adopté le 27 octobre.

À l'issue de cette session publique, la présidence informera les ministres des modalités prévues pour l'élaboration d'une déclaration commune.

L'accord interinstitutionnel "Mieux légiférer" adopté par le Conseil le 15 mars 2016 prévoit que, chaque année, le Conseil, le Parlement européen et la Commission adoptent une déclaration commune qui expose les principales priorités communes pour l'année à venir. Cela doit permettre aux trois institutions de coopérer plus étroitement afin de relever les grands défis à venir.

Feuille de route pour le Semestre européen 2017

Le Conseil prendra note d'un exposé de la présidence slovaque et de la prochaine présidence maltaise sur la [feuille de route pour le Semestre européen 2017](#). Cette feuille de route expose la manière dont les travaux se poursuivront dans les mois à venir et au cours du premier semestre de 2017. L'objectif est de faire en sorte que toutes les formations du Conseil concernées travaillent de manière coordonnée et de permettre au Conseil des affaires générales de superviser le processus.

Le Semestre européen est un cycle de coordination des politiques économiques et budgétaires au sein de l'UE. Il vise à aider les États membres à coordonner leurs politiques économiques, budgétaires et de l'emploi et à faire en sorte que celles-ci tiennent compte des objectifs définis au niveau de l'UE.

COHÉSION

Règlement portant dispositions communes

La présidence informera les ministres de l'état d'avancement du dossier concernant les modifications à apporter au règlement portant dispositions communes.

Ce règlement définit les règles, normes et principes communs pour la mise en œuvre des cinq fonds structurels et d'investissement européens (fonds ESI), à savoir le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds social européen (FSE), le Fonds de cohésion, le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP). Parmi les modifications proposées par la Commission figurent notamment:

- la possibilité d'effectuer des paiements majorés aux États membres qui ont bénéficié d'une assistance financière après le 30 juin 2016 et de permettre à Chypre d'appliquer le taux de cofinancement maximal de 85 % jusqu'à la clôture des programmes relevant des fonds ESI (doc. [10738/16](#))
- l'introduction de mesures de simplification concernant les fonds ESI figurant dans le règlement omnibus proposé (doc. [12187/16](#)).

Le règlement omnibus cherche à simplifier les règles financières applicables au budget de l'UE et à un certain nombre d'actes législatifs sectoriels, notamment dans le domaine de la politique de cohésion. Le règlement omnibus a été proposé par la Commission dans le cadre de l'examen à mi-parcours du CFP.

Résultats et nouveaux éléments de la politique de cohésion

Les ministres discuteront des résultats obtenus dans le cadre de la mise en œuvre des programmes de la politique de cohésion au cours des années 2007-2013, ainsi que des nouveaux éléments de la politique de cohésion et des fonds ESI pour la période 2014-2020. Ils devraient également adopter des [conclusions](#) sur ce thème.

L'évaluation ex-post présentée par la Commission fait ressortir les réalisations de la politique de cohésion dans la période 2007-2013 ainsi que le processus d'apprentissage unique en la matière fondé sur des données probantes. Les premières expériences concrètes avec certains nouveaux éléments de la période actuelle 2014-2020 ont eu lieu au cours de l'élaboration des accords de partenariat et des programmes, mettant en évidence un engagement ferme en faveur de l'application pratique de la récente réforme de la politique de cohésion et de la poursuite de son amélioration.

La discussion s'articulera autour de questions portant sur l'équilibre à établir entre les différents objectifs visés par cette politique, les mesures nécessaires pour atteindre effectivement ces objectifs et la communication autour de cette politique.
